



ESJ Natural/Life/Medical Sciences

Facteurs De L'adoption Et De L'abandon Du Coton Et De L'anacarde Dans Le Departement De Sinematiali (Nord De La Cote D'ivoire)

Trazie Bi Kouamé Marc,

Doctorant Chaire UNESCO / Université Felix Houphouët- Boigny -
Cocody-Abidjan- Côte d'Ivoire

Professeur Vanga Adja Ferdinand,

Professeur Titulaire, Département de Sociologie / Université Peleforo GON
COULIBALY, Korhogo- Côte d'Ivoire

[Doi:10.19044/esj.2022.v18n14p18](https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n14p18)

Submitted: 07 January 2022

Accepted: 18 April 2022

Published: 30 April 2022

Copyright 2022 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND

4.0 OPEN ACCESS

Cite As:

Bi Kouamé Marc T., & Vanga Adja F., (2022). *Facteurs De L'adoption Et De L'abandon Du Coton Et De L'anacarde Dans Le Departement De Sinematiali (Nord De La Cote D'ivoire)* European Scientific Journal, ESJ, 18 (14), 18.

<https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n14p18>

Résumé

Le développement de la culture du coton dans le nord du pays par l'Etat de Côte d'Ivoire visait à lutter contre les disparités régionales, à réduire l'exode rural et la pauvreté. Quant à la vulgarisation de l'anacarde, elle répond à un souci de diversification des revenus des producteurs, quoiqu'introduit, au départ, en tant qu'essence forestière pour lutter contre la désertification. Le présent article se propose de déterminer les différents facteurs influençant l'adoption et l'abandon du coton et de l'anacarde dans le département de Sinematiali Les producteurs du coton et de l'anacarde poursuivent des enjeux basés sur la satisfaction des besoins socioéconomiques et nutritionnels, qui sont influencés par un certain nombre de facteurs, tant favorables que défavorables ; autrement dit, des facteurs de l'adoption et de l'abandon. Relativement aux facteurs de l'adoption, facteurs ont été évoqués. Il s'agit des facteurs économiques, sociaux, environnementaux, des facteurs liés à l'encadrement ainsi que d'autres facteurs de considérations distinctes. Pour ce qui est des facteurs de l'abandon, trois facteurs, qui se rapportent aux aspects économiques, aux aspects liés aux pratiques culturelles et aux aspects divers,

ont permis d'expliquer ce phénomène. Au plan méthodologique, l'article s'appuie sur une approche mixte (qualitative que quantitative), à visée compréhensive et axée sur la recherche documentaire, l'observation directe, les entretiens semi-directifs ainsi que sur les enquêtes.

Mots clés : Sinématiali, Facteurs de l'adoption et de l'abandon, coton, anacarde, Culture de rente, Côte d'Ivoire.

Factors for the Adoption and Abandonment of the Cotton and the Cashew Nut in the Department of Sinematiali (North Of Côte D'ivoire)

Trazie Bi Kouamé Marc,

Doctorant Chaire UNESCO / Université Felix Houphouët- Boigny - Cocody-
Abidjan- Côte d'Ivoire

Professeur Vanga Adja Ferdinand,

Professeur Titulaire, Département de Sociologie / Université Peleforo GON
COULIBALY, Korhogo- Côte d'Ivoire

Abstract

The development of cotton growing in the north of the country by the state of Côte d'Ivoire aimed at fighting against regional disparities, reducing rural exodus and poverty. As for the vulgarisation of cashew nuts, it responds to a matter of diversification of the producers' incomes, whatever introduced at the beginning as a forest essence to fight against desertification. The concurrent article aims to determine the different factors influencing the adoption and the abandonment of the cotton and the cashew nut in the area of Sinematiali. The producers of the cotton and the cashew nut pursue purposes based on the satisfaction of socio-economic and food needs influenced by a certain number of factors, both favorable and unfavorable, in other words, the factors of the adoption and the abandonment. Relatively to the adoption, five factors have been evoked : there are economic, social and environmental factors, factors linked to the supervision as well as other factors of distinct consideration. As for the abandonment, three factors related to economic aspects, aspects linked to cultural practices and diverse aspects have enabled to explain this phenomenon. The current article aims to determine the different factors influencing the adoption and the abandonment of the cotton and the cashew nut in the area of Sinematiali. Methodologically, the article is based on a mixed approach, (qualitative and quantitative) comprehensive target and focused on documentary research, direct observation, semi-direct interviews

as well as surveys through questionnaires

Keywords: Sinematiali, Factors for adoption and abandonment, cotton, cashew nut, cash Crop, Côte d'Ivoire

Introduction

L'agriculture a toujours constitué la base de l'économie ivoirienne. Le secteur agricole (production animale et végétale, industries agroalimentaires) a représenté en moyenne 38% du PIB sur la période 1990-1997, 66% des emplois et 70% des recettes d'exportation (Dugue et al, 2007). Cette agriculture était, au début des années 1960, initiée en région forestière, c'est-à-dire dans le Sud et basée sur le binôme café-cacao, compte tenu de la vulnérabilité climatique du Nord savanicole (Koffi, 2005). S'il est vrai que cette option basée sur le binôme café-cacao a permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir des résultats probants, elle a créé des déséquilibres régionaux (Sangaré, 2014). Les disparités sont d'autant plus grandes qu'elles ont engendrés la migration des populations du Nord vers les régions forestières (Sangaré et Fofana, 2016). En réponse à ces difficultés, l'Etat a initié un vaste programme de diversification des cultures de rente notamment la banane, l'ananas, le palmier huile, le cocotier, l'hévéa dans le Sud et le coton dans le Nord du pays. Cette dernière a suscité beaucoup d'espairs parmi les paysans. Celle-ci a, en effet, non seulement, procuré des revenus monétaires, mais aussi, a surtout ouvert les voies d'accès aux intrants (Coulibaly, 2019). Concernant la culture de l'anacarde, son introduction a permis de répondre à la dégradation environnementale dans les régions des savanes. En effet, les premiers arbres ont été plantés pour combattre l'érosion et ériger les haies vives en vue de protéger l'exploitation agricole contre les dégâts causés par les bœufs (Gouma, 2003), cité par Koffi et Oura (2019). Dès 2002, la gestion des deux cultures par une seule tutelle est décidée. Ainsi, à travers une première initiative, l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) fut créée. Mais, au vu des rendements non satisfaisants, cette structure est remplacée par le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), à la suite d'autres réformes du gouvernement ivoirien en 2013 (Jeske et Konnon, 2018). A travers ces initiatives, l'Etat vise à coupler les deux cultures à l'image du binôme café-cacao. La mise en œuvre des différents axes de ces reformes a permis à la filière anacarde de connaître une bonne performance dans son développement qui s'est caractérisé par l'accroissement des surfaces cultivées estimées à 1 035 000 hectares pour environ 350 000 producteurs (FIRCA, 2018). Pour ce qui est de la production de la noix de cajou, elle passe de 564 780 tonnes à 770 000 tonnes en 2018, faisant ainsi de la Côte d'Ivoire, le premier producteur mondial, devant l'Inde (650 000 tonnes) et le Vietnam (325 000 tonnes) en 2016 (Jeske et Konnon, op.cit.). Cependant, cet essor

fulgurant enregistré par l'anacarde n'est pas sans conséquence pour le coton, étant donné que c'est dans les bassins cotonniers que se développe cette culture arbustive d'anacarde. En effet, de nombreux producteurs de coton, à un moment donné, abandonnent la culture du coton au profit de l'anacarde à travers la transformation des parcelles réservées au coton en vergers d'anacarde. La Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC) en charge de la culture cotonnière dans le département de Sinématiali a confirmé cette baisse de la production du coton au niveau local : de 161 495 tonnes en 2014, la production a chuté à 110 495 tonnes en 2017. Mais à partir de la saison 2018-2019, l'on a assisté à une remontée spectaculaire de la production cotonnière, provoquant l'effet inverse et confirmant ainsi son emprise spatiale au niveau du département. Ainsi, on note un retour massif de producteurs au coton, provoquant un relâchement dans la culture de l'anacarde. Cette attitude des producteurs locaux est difficilement compréhensible d'autant plus que la réforme consacrant le binôme coton-anacarde préconise une meilleure association entre ces deux spéculations. Si pour l'Etat de Côte d'Ivoire, l'introduction de ces deux cultures répond à un enjeu de compétitivité entre cultures, l'enquête exploratoire, menée dans les quatre sous-préfectures du département de Sinématiali, révèle d'autres logiques explicatives de l'adoption de ces cultures de rente, au niveau des producteurs. Ces logiques sont influencées par des facteurs aussi bien favorables que défavorables, qui naturellement favorisent l'adoption ou l'abandon du binôme coton et de l'anacarde. Ce présent article a pour objectif de déterminer, d'une part, les facteurs de l'adoption du coton et de l'anacarde dans le département de Sinématiali et d'autre part, d'en analyser les facteurs de leur abandon, tant temporaire que définitif.

1. Matériels Et Methodes

1.1. Site De L'étude

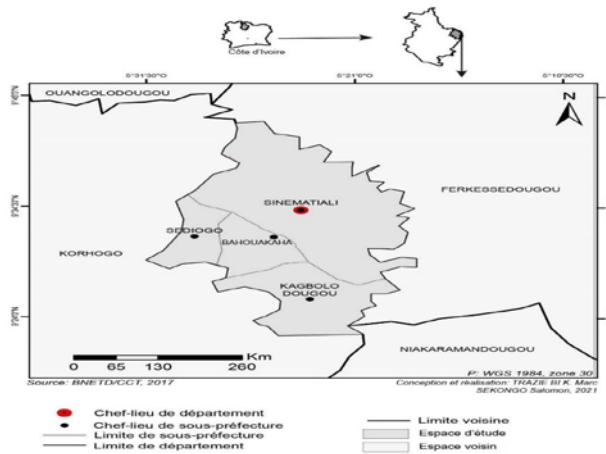


Figure 1 : Présentation De La Zone D'étude

Les résultats de cette étude ont été obtenus à partir d'une enquête dans les quatre sous-préfectures du département de Sinématiali. Ce département est situé au Nord de la Côte d'Ivoire, précisément dans la région du Poro. Les sous-préfectures enquêtées sont : Sediogo, Bahouakaha, Kagbolodougou et la sous-préfecture centrale de Sinématiali. Le choix de ce département s'explique par fait qu'il demeure une zone cotonnière et se trouve être à la fois un bastion en devenir de l'anacarde.

1.2. Techniques de collecte des données

La population d'enquête est composée, d'une part, de responsables des structures administratives (administration centrale, direction départementale de l'agriculture) et agricoles (CCA, ANADER, COIC, CNRA, FIRCA) ainsi que des responsables locaux (chefs de villages, responsables des femmes, des jeunes, des OPA) et d'autre part, des producteurs du coton et de l'anacarde. Les paysans éligibles sont ceux qui pratiquent, soit les deux cultures, soit l'une de ces deux cultures et ayant totalisé au moins quatre années de pratique culturale. C'est après cette durée que l'anacardier rentre en production et est pratiqué en monoculture. 28 villages regroupant 1710 producteurs, ont été choisis grâce à la technique de sondage par grappe. Pour une bonne représentation des acteurs dans l'échantillon, il y a été décidé d'interroger 20/100 des effectifs, soit 338 producteurs. Pour ce qui est de l'échantillonnage par choix raisonné, il a permis d'interroger 24 personnes. La collecte des données s'est faite au moyen de quatre techniques : la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien et l'enquête. Concernant la recherche documentaire, elle s'est faite dans plusieurs lieux : La bibliothèque centrale de

l'université Felix Houphouët-Boigny, les bibliothèques de l'INADES, de l'IRD, de la chaire UNESCO. En outre, il y a eu un recours à la documentation en ligne. Pour ce qui est de l'observation, elle s'est faite dans les différents villages. Quant aux entretiens semi-directifs, ils se sont faits autour d'un guide d'entretien préalablement élaboré et a visé les différents responsables, perçus comme étant des personnes ressources. Enfin, l'enquête (à passage unique), précédée d'un pré-test ou préenquête, a permis le recueil des données quantitatives auprès des chefs d'exploitations.

1.3. Traitement et analyse des données

Pour les données qualitatives, une analyse de contenu a été menée. Cette méthode a consisté à un examen méthodique et systématique des documents textuels. Cette analyse a consisté, en outre à faire une triangulation des différentes versions données afin de réduire la marge d'erreur. En plus, l'analyse thématique a consisté à découper les verbatim en plusieurs unités avec chacune des thématiques appropriées. Quant aux données quantitatives, elles ont été analysées, à partir du logiciel Sphinx. La transcription des données s'est faite dans le logiciel ainsi que le processus de collecte des réponses aux questions. Les résultats ont été ensuite générés à partir d'Excel avant d'être analysés. En ce qui concerne l'analyse des données, deux (2) théories ont été mobilisées. Celles-ci postulent à l'existence et à la nécessaire interaction entre l'individu et l'adoption, mais selon une perspective différente. Il s'agit de l'individualisme méthodologique, et l'analyse stratégique.

Concernant l'individualisme méthodologique de Boudon (1973), en tant que mode d'appréhension du social, il a pour objet l'examen des comportements individuels et leurs interactions. Il a consisté, en effet, à envisager tout phénomène social à partir des motivations individuelles des acteurs et des effets que ceux-ci exercent les uns sur les autres dans l'adoption du binôme coton-anacarde. Pour ce qui est de l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1997), il ressort que l'adoption n'est pas une donnée naturelle, mais plutôt un construit d'action collective, lequel ne détermine pas totalement le comportement des acteurs. Ainsi, c'est dans les jeux structurés que les acteurs choisiront une stratégie gagnante parmi les stratégies possibles. Cette théorie s'est donc révélée intelligible pour expliquer les comportements des producteurs du département de Sinématiali qui agissent en de véritables acteurs rationnels dans l'adoption du binôme coton-anacarde.

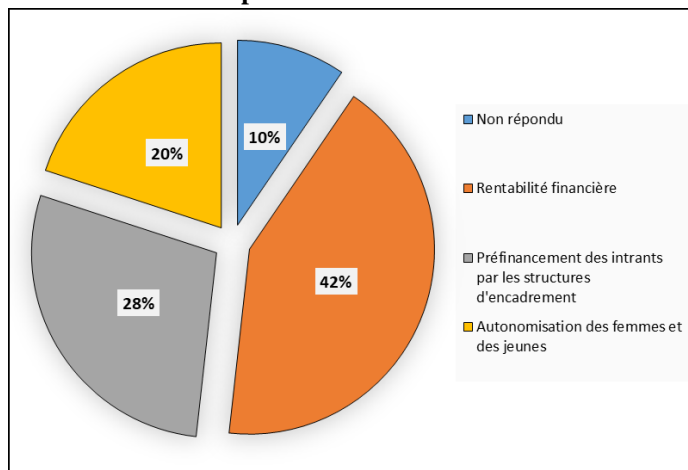
2. Resultats

2.1. Facteurs de l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde

Il s'agit des facteurs économiques, sociaux, environnementaux, des facteurs liés à l'encadrement et des facteurs divers, qui influencent l'adoption du coton et de l'anacarde.

Les facteurs économiques prennent en compte la rentabilité financière, le préfinancement des intrants par les structures d'encadrement ainsi que l'autonomisation des femmes et des jeunes (figure 2).

Figure 2 : Facteurs économiques de l'adoption des cultures du coton et l'anacarde dans le département de Sinematial



Ici le producteur peut effectuer à la fois plusieurs choix.

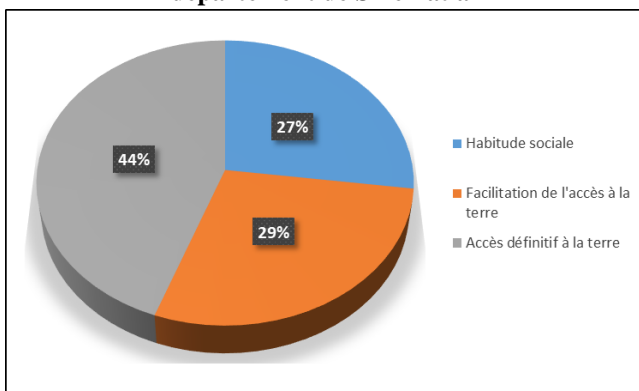
Source : enquêtes de terrain, 2020-2021

Dans le département de Sinematiali, les facteurs économiques de l'adoption du coton et de l'anacarde, suscitant un certain engouement, une véritable émulation chez les producteurs, se distinguent à trois niveaux. Par ordre d'importance, ce sont d'abord la rentabilité financière (42%), Ces devises engrangées participent aux besoins primaires des producteurs. Ainsi, les recettes des ventes des produits issus du coton et de l'anacarde permettent aux producteurs de se nourrir, se vêtir, se soigner, assurer la scolarité des enfants, améliorer leur cadre de vie, financer les projets ponctuels. Quant au préfinancement des intrants (28%), il constitue aussi un enjeu significatif pour les producteurs, surtout qu'il intervient au moment où ceux-ci ne disposent d'aucun fonds financier. Cet état de fait est un facteur décisif pour le maintien du coton dans le système de production du département de Sinematiali. Par ailleurs, la question de l'autonomisation des femmes et l'émancipation des jeunes (20%) reste un atout dans l'adoption de ces spéculations. En effet, l'engagement des femmes et des jeunes pour la culture du coton et de l'anacarde leur permet de financer leurs propres projets en dehors de la tutelle familiale. Pour les jeunes spécifiquement, étant donné que le taux d'analphabétisme est très élevé, ils ne doivent donc leur réussite éventuelle qu'à l'activité agricole de façon globale. Ainsi les jeunes, après l'âge de 20 ans, s'adonnent à la pratique agricole, précisément au coton. Cela leur permet de gagner leur premier emploi et d'éviter de dépendre de la tutelle familiale.

Pour ce qui est des femmes, celles-ci s'y engagent afin de bénéficier d'une certaine autonomie vis-à-vis du ménage. Elles peuvent ainsi financer d'autres projets à but lucratif, tels que le commerce, et bien d'autres tâches familiales comme la scolarisation des enfants.

En ce qui concerne les facteurs sociaux, ils prennent en compte l'habitude sociale, la facilitation de l'accès à la terre et l'accès définitif à la terre (figure 3).

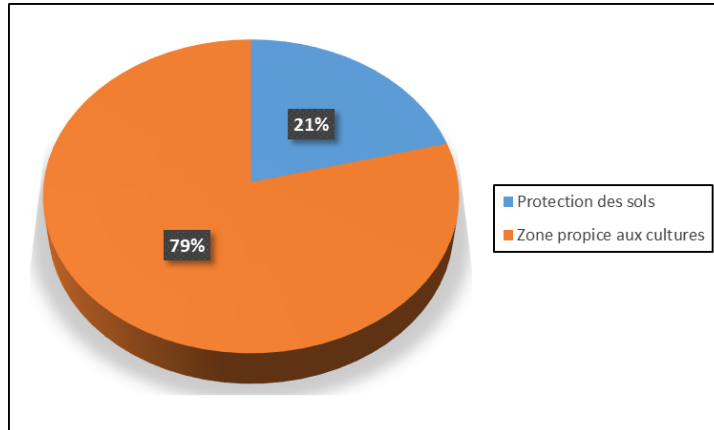
Figure 3 : Facteurs sociaux de l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde dans le département de Sinematiali



Source : enquêtes de terrain, 2020-2021

Au niveau de ces facteurs sociaux, c'est l'accès définitif à la terre, à travers l'adoption de l'anacarde, qui domine les facteurs sociaux avec 44%. Etant donné qu'elle est une culture pérenne, elle monopolise définitivement la terre. Quant à la culture du coton, elle facilite plutôt l'accès à la terre, reconnu par 29% des producteurs enquêtés. En effet, le coton est pratiqué chaque saison au même titre que les cultures vivrières, contrairement à la culture arbustive de l'anacarde. Par ailleurs, la culture du coton procure également l'habitude sociale, mentionnée par 27% des enquêtés. Cela est consécutif à l'influence du vécu des populations depuis plusieurs générations. C'est d'ailleurs à juste titre qu'un responsable de coopérative affirmait ceci : « *si vous trouvez quelqu'un au village pendant les activités du coton, c'est qu'il est, soit malade, soit, c'est une personne du troisième âge. Tous les autres, père, mère et enfants doivent se retrouver au champ car chacun est « initié et lié » à la culture du coton* ». Cette habitude sociale reste un atout dans l'adoption du coton.

Figure 4 : Facteurs environnementaux de l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde dans le département de Sinematiali

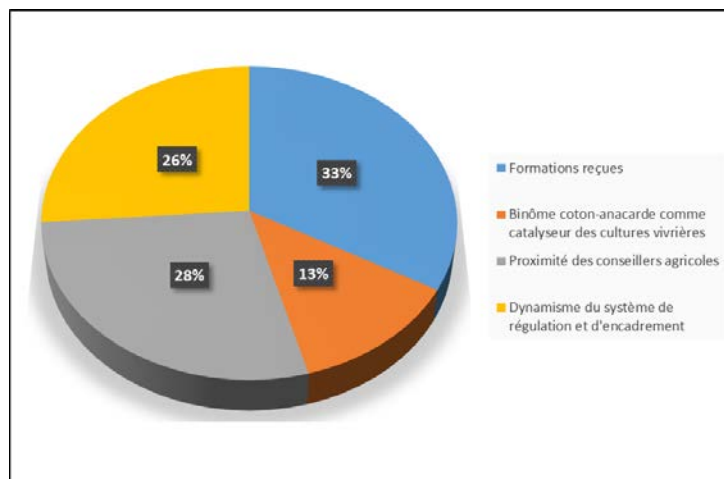


Source : enquête de terrain, 2020-2021

Concernant les facteurs environnementaux, ils se rapportent à la protection des sols et au fait que la zone soit propice aux cultures (figure 4).

Ici deux facteurs sont perceptibles dans le département de Sinematiali. 79% des enquêtés estiment que les espèces floristiques et la qualité du sol sont propices à la pratique des cultures du coton et de l'anacarde, tandis que 21% reconnaissent l'une des vertus du cotonnier et de l'anacardier en termes de protection des sols. En effet, la qualité du sol (argilo-sableux et granitique) est favorable, aussi bien, à la culture du coton qu'à l'anacarde. Cet acquis est consolidé par une végétation caractérisée par une savane herbeuse et une forêt-clairière dont dispose le couvert végétal de Sinematiali. Pour ce qui est de la protection des sols, tandis que les intrants-coton, enfouis dans les sols, ont des arrière-effets positifs sur des productions, l'anacardier empêche l'érosion, donc, la dégradation des sols dans les exploitations, lorsqu'il constitue de haies vives autour de celles-ci. Toutes ces qualités environnementales constituent des facteurs qui impactent l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde à Sinematiali. Le quatrième groupe de facteurs de l'adoption du coton et de l'anacarde est celui relatif à l'encadrement. Ces facteurs font appel aux formations reçues, au binôme coton-anacarde comme catalyseur des cultures vivrières, à la proximité des conseillers agricoles et au dynamisme du système de régulation et d'encadrement (figure 5).

Figure 5 : Facteurs de l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde liés à l'encadrement

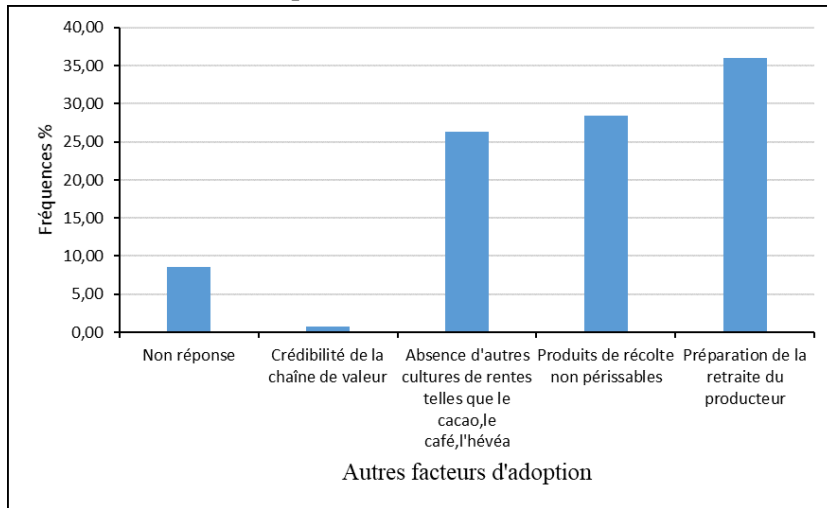


Source : enquêtes de terrain, 2020-2021

A travers la figure 5, on s'aperçoit qu'un grand nombre de producteurs reconnaît les formations reçues comme un facteur décisif de l'adoption avec un taux de 33%. C'est au cours de ces formations qu'ils reçoivent des instructions sur la pratique du coton et de l'anacarde. Au-delà des formations, la proximité des conseillers agricoles est évoquée par 28% des producteurs enquêtés, suivi du "dynamisme des structures d'encadrement et de régulation", reconnu par 26% des enquêtés. Cette présence continue des conseillers agricoles de la COIC comme de l'ANADER participe à l'engagement des producteurs vis-à-vis de ces spéculations. . A cet effet, un conseiller agricole témoignait « *nous avons l'obligation de connaître chaque producteur, ses capacités, ses faiblesses, son niveau intellectuel... en plus, il doit naître, entre les producteurs et nous, une relation fraternelle et sincère. Nous nous employons à cela. En dehors de cet aspect ils sont reconnaissants aux travaux de reprofilage des routes et autres travaux ou assistance communautaires et tout ceci les motive davantage* ».

Le dernier facteur de cette étude concerne le coton et l'anacarde qui se présentent comme catalyseur des cultures vivrières, reconnu par 13% d'enquêtés. En effet, c'est à partir du coton que les producteurs développent les cultures vivrières, qui leur assurent la sécurité alimentaire. Toutefois, ce principe d'associer le coton aux cultures assolées ne date pas d'aujourd'hui, bien que toujours nécessaire. Par ailleurs, au-delà de ces trois différents groupes de facteurs, d'autres influencent aussi l'adoption du coton et de l'anacarde. Ceux-ci concernent la crédibilité de la chaîne des valeurs, l'absence d'autres cultures de rente, les produits de récolte non périssables et la préparation de la retraite du producteur (figure 6).

Figure 6 : Autres facteurs de l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde dans le département de Sinematiali



Source : enquêtes de terrain, 2020-2021

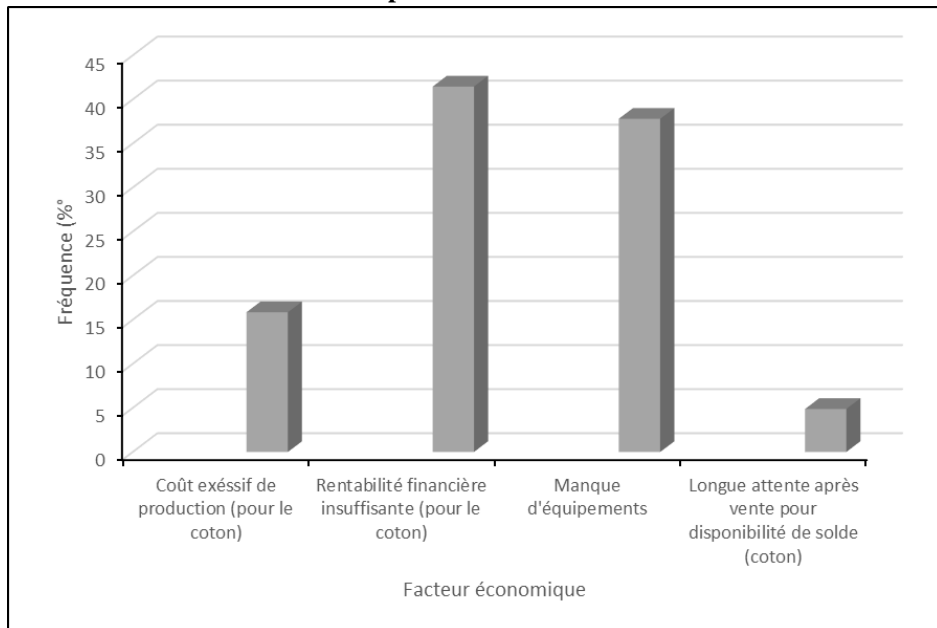
La figure 6 fait constater que la retraite du producteur est un facteur pertinemment reconnu comme élément d'influence positive dans l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde. Ceci est relevé par 36,5% des enquêtés. Il s'agit ici des producteurs de la culture d'anacarde, qui est une culture pérenne et qui, une fois sur l'exploitation le demeure définitivement. En outre, les produits commercialisables de ces deux cultures, en l'occurrence le coton-graine et la noix de cajou sont "taxés" de « produits non périssables », reconnus par 28,5% d'enquêtés. En effet jusqu'à leur commercialisation, les produits de récolte du coton et de l'anacarde, une fois bien conservés, sont hors de pourrissement, comme c'est le cas de la mangue.) En effet, le coton-graine et la noix de cajou résistent au temps. Dans cette optique, un responsable de coopérative de producteurs d'anacarde affirmait ceci : « lorsque le prix de nos produits chutent en pleine campagne agricole, nous décidons de conserver ces produits afin de les vendre au temps convenable que nous pensons étant être profitable pour nous, et la noix de cajou pendant ce temps n'est pas du tout affectée ». En outre, l'absence d'autres cultures de rente comme le café et le cacao reste un facteur aussi pertinent, évoqué par 25,8% d'enquêtés. Quant à la crédibilité de la chaîne des valeurs, elle s'explique par la présence d'un certain nombre d'acteurs dont le savoir-faire apporte une valeur ajoutée et un certain engouement à la pratique culturelle. Ce sont autant de facteurs, qui influencent positivement l'adoption du coton et de l'anacarde dans le département de Sinematiali. Cependant, un certain nombre de facteurs augmente, à l'inverse, la probabilité de la renonciation à ces spéculations

2.2 Facteurs de l'abandon du binôme coton-anacarde

Les facteurs influençant l'abandon du coton et de l'anacarde se subdivisent en trois groupes de facteurs. Ils sont perceptibles à travers les facteurs économiques, les facteurs liés aux pratiques culturelles et les autres facteurs.

Concernant les facteurs économiques, ces facteurs sont relatifs au coût excessif de production, à la faible rentabilité financière, au manque d'équipements, aux longs délais de paiement après la vente du coton-graine (figure7).

Figure 7 : Facteurs économiques de l'abandon des cultures du coton et de l'anacarde dans le département de Sinematiali

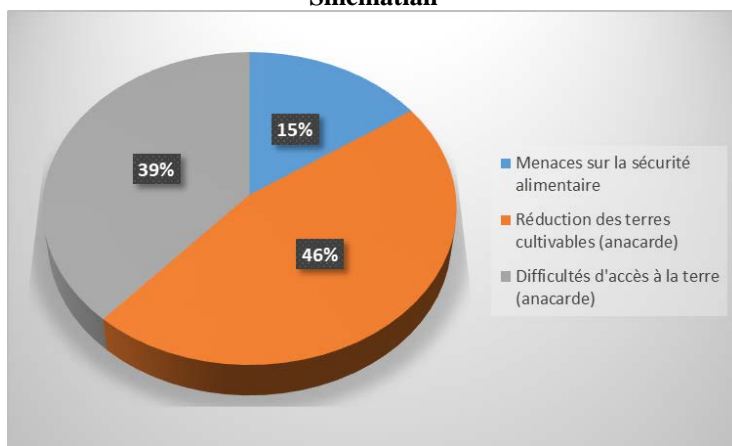


Source : enquêtes de terrain, 2020-2021

La figure 7 fait ressortir que la majeure partie de ces facteurs économiques déterminant l'abandon est relative au coton spécifiquement. Ainsi, le premier facteur de l'abandon est l'insuffisance de la rentabilité financière, relevée par 40% des producteurs enquêtés. Le manque d'équipements constitue aussi un facteur de l'abandon de la culture du coton et de l'anacarde, signifié par 36 % d'enquêtés. En outre, le coût de production et le long délai de paiement ont un impact contraignant. En effet l'insuffisance de la rentabilité financière est bien souvent due au coût élevé de production, au faible prix du kilogramme bord-champ. Ce qui explique les cris de cœur d'un responsable de la coopérative SOCOFOSI, qui témoignait en ces termes : « *si quelque chose nous fatigue au coton, ce sont les coûts de production, surtout ceux des intrants et de la main d'œuvre salariale qui mettent certains membres de notre OPA, chaque saison en impayé... cela nous affecte et nous décourage parfois* ». Concernant

le manque d'équipements, il s'agit des outils mécaniques ou d'attelage, et des bœufs qui sont loués à des coûts exorbitants pour les travaux champêtres. Par ailleurs la longue attente observée entre la vente de produits et la réception effective des ressources financières issues de ces ventes reste un aspect inquiétant pour les producteurs. D'autres groupes de facteurs se révèlent aussi comme pertinents dans l'abandon de ces cultures. Ce deuxième groupe des facteurs de l'abandon se rapporte aux pratiques culturales, qui se composent des difficultés d'accès à la terre, de la réduction des terres cultivables et des menaces sur la sécurité alimentaire (figure 8).

Figure 8 : Facteurs de l'abandon liés aux pratiques culturales dans le département de Sinematiali



Source : enquêtes de terrain, 2020-2021

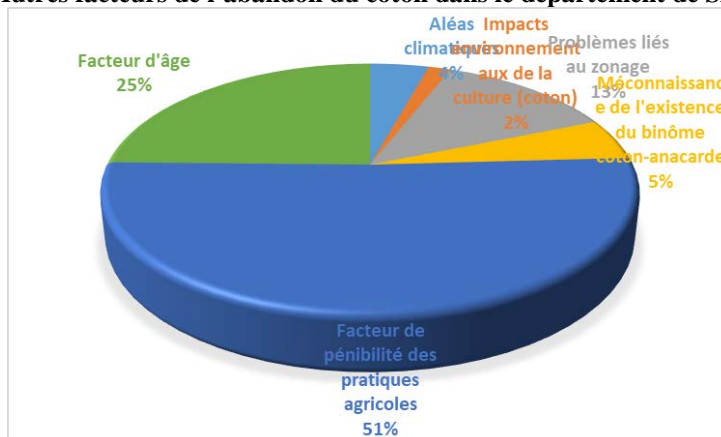
Alors que les facteurs évoqués sur la figure 7 sont relatifs à la culture du coton, ceux rapportés par la figure 8 concernent la culture de l'anacarde. En effet, trois facteurs conduisant au relâchement ou même à la renonciation à la pratique de l'anacarde y sont identifiés. Dans un premier temps, la culture arbustive de l'anacarde conduit à la réduction de terres cultivables, mentionnée par 46% d'enquêtés. En effet, de par son caractère pérenne, cette arboriculture occupe, non seulement, les bassins cotonniers mais aussi les espaces alloués aux vivriers. D'ailleurs la grande majorité des producteurs reconnaissent n'avoir pas emblavé de nouvelles surfaces, mais plutôt avoir exploité les anciens champs de coton. Cette implantation d'anacardier dans les bassins cotonniers a réduit considérablement les surfaces cultivables du coton dans le département. En outre, dans le département de Sinematiali, la pratique de l'anacarde rencontre d'énormes difficultés dont celles liées à l'accès à la terre évoquées par 39 % d'enquêtés. Cette situation est la résultante du mode d'accès à la terre, fortement influencé par la question de la matrilinearité, qui admet que l'héritage se fasse uniquement du côté de l'oncle maternel. En effet, Les héritiers directs de la propriété foncière sont les neveux utérins. Ce sont eux qui ont le pouvoir d'acquérir les biens de l'oncle, au cas où celui-ci

décède. Ainsi, tout ce qui relève de la terre, reviendrait- il directement aux neveux utérins. Les enfants n’ont pas droit à la propriété de leur père. S’ils devraient hériter, c’est du côté maternel. Cette situation prive de terres de nombreux producteurs ayant décidé, depuis le jeune-âge, de rester dans leur village respectif. Ceux-ci ne peuvent donc être propriétaires terriens dans leur village et ne peuvent donc accéder à la terre que par prêt d’autres modes d’accès. Selon les témoignages recueillis au cours de notre enquête, il ressort que ces personnes ne sont pas allées dans leur village maternel pour motifs divers : soit, par ce que l’oncle est encore vivant, soit l’oncle lui aussi n’est pas héritier pour n’avoir pas été dans son village maternel, ou encore, soit l’oncle a assez des neveux et que les plus âgés ont tout occupé ou alors l’oncle lui-même décide de ne pas léguer ses biens au neveu pour des raisons qui lui sont propres.

En outre, la pratique de cette culture fait aussi observer des menaces sur la sécurité alimentaire, qui est consécutive à la réduction drastique, à termes des terres cultivables, signifiées par 15 % d’enquêtés. Pour cette dernière variable, la quasi-majorité des enquêtés n’abandonne pas la culture de l’anacarde, en tant que telle, mais révèle l’impact de ces facteurs qui influencent sa pratique, en s’interrogeant, bien entendu, sur l’avenir d’un impact éventuel de cette culture arbustive.

Par ailleurs, d’autres facteurs sont pertinents dans l’explication de la non pratique du coton et de l’anacarde. Ces facteurs se rapportent aux aléas climatiques, aux impacts environnementaux, aux problèmes liés au zonage agro-industriel du bassin cotonnier, à la méconnaissance, par les producteurs, de la réforme du gouvernement portant création du binôme coton-anacarde, aux facteurs de pénibilité et aux facteurs d’âge des producteurs (figure 9).

Figure 9 : Autres facteurs de l’abandon du coton dans le département de Sinematiali



Source : enquêtes de terrain, 2020-2021

A Sinematiali, au niveau de la culture du coton, la pénibilité rencontrée est perceptible à travers toutes les activités afférentes à celle-ci. Dans ce groupe de facteurs influençant l'abandon, il est le plus décisif avec 51% des enquêtés. En outre, le facteur d'âge (25%) des producteurs, qui constitue le second critère de renonciation à la culture de coton, reste aussi bien lié à cette question de pénibilité. Les personnes âgées abandonnent la culture par ce que leurs forces qui décroissent, ne leur permettent plus de faire face, désormais, à ces travaux de durs labeurs. Par ailleurs, depuis la libéralisation de la filière coton, le bassin cotonnier ivoirien est administré par des structures cotonnières privées agréées par l'Etat. Ces structures cotonnières interviennent dans des zones agro-industrielles distinctes et peuvent faire l'objet de blâme ou de mutation intra-structure. Cette politique de zonage a constitué souvent de motif de renonciation à la pratique cotonnière et préoccupe 13% d'enquêtés. En effet, à travers la succession sur des zones, parfois de façon inattendue, les différentes structures cotonnières disposant chacune de savoir-faire différent les uns des autres se trouvent souvent à des difficultés sur le terrain Cet état de fait perturbe quelque peu la quiétude des producteurs, qui doivent faire face à de nouveaux interlocuteurs avec un nouveau cahier de charge. Par ailleurs, la méconnaissance des réformes relatives au couplage du coton et de l'anacarde par les producteurs, tout comme ceux relatifs aux impacts environnementaux disposent aussi de « capacité de nuisance » vis-à-vis de ces deux cultures de rente et surtout de leur association, de façon durable. Pour ce qui est des aléas climatiques, la culture cotonnière est donc dépendante des réalités climatiques dans la localité de Sinematiali. La pluie par exemple peut déterminer le rendement saisonnier, ou même, modifier le calendrier cultural préétabli. C'est-à-dire que si la saison sèche est trop longue et que les pluies tardent à tomber, les activités champêtres relatives au coton devront aussi attendre. Et lorsque ces pluies surviennent, leur quantité a un impact décisif sur la production annuelle.

3. Discussion

Les facteurs économiques influencent l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde dans le département de Sinematiali. Au nombre de ces facteurs économiques, figure la rentabilité financière qui reste le principal enjeu poursuivi par les producteurs. En d'autres termes le coton et l'anacarde constituent le véritable pourvoyeur de devises dans le milieu rural. Ce point de vue est partagé par Koffi (2005), qui estime que la production de l'anacarde est le secteur qui offre plus d'opportunités de travail, avec une forte inclusion sociale des femmes dans la transformation. En outre, un autre aspect des facteurs financiers est le préfinancement dont bénéficient les producteurs de coton de la part de la Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC). Cette « dépendance » du producteur vis-à-vis des intrants corrobore les

résultats de Koffi et Oura (2019), qui estiment que c'est l'octroi d'intrants aux producteurs qui justifie le maintien de la culture du coton à ce jour, dans les systèmes de production. Enfin, l'engouement des jeunes au niveau du coton et des femmes autour de l'anacarde s'explique par le fait que ces cultures les rendent autonomes. Ce résultat est similaire à celui de Sutter (2010), qui précise que cette culture ouvre aux jeunes la voie de leur premier investissement. Concernant les femmes, leur nombre est, certes, réduit au niveau du binôme coton-anacarde et beaucoup plus réduit au niveau du coton spécifiquement, mais elles y sont très épanouies. Cette satisfaction morale est similaire aux travaux de Sanogo (2012), qui conclut que l'anacarde permet aux producteurs (hommes comme femmes) de participer au développement économique et social et favorise ainsi à leur épanouissement. En dépit de l'importance et de la perspicacité du volet économique, d'autres facteurs caractérisent l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde. C'est le cas des facteurs sociaux, qui se rapportent à l'habitude sociale, la facilitation d'accès à la terre (à travers le coton), à l'accès définitif à la terre, qui représente un enjeu très important dans l'exploitation des terres. Cette opinion est similaire aux résultats de N'diaye (2008) qui estime que l'anacarde participe à la sécurisation foncière des producteurs. En outre, les facteurs environnementaux et climatiques s'avèrent être décisifs dans l'adoption du binôme coton-anacarde. Concernant l'aspect environnemental, il concerne l'anacardier de façon spécifique. En effet, l'anacardier, en tant qu'essence forestière a été adopté en Côte d'Ivoire pour ces atouts écologiques. Cela corrobore les résultats de Sinan et N'dri (2016), qui précisent que c'est pour lutter contre la désertification que l'Etat a initié un programme de reforestation et de protection des sols avec l'anacardier. L'arboriculture d'anacarde aujourd'hui, au-delà de l'aspect pécuniaire, contrarie toute velléité d'érosion dans les exploitations, amorti les grands vents qui pourraient produire des désastres ou autres destructions dans les vergers de mangue. Un autre facteur de l'adoption très pertinent du binôme coton-anacarde dans le département de Sinématiali est celui lié à l'encadrement. Dans cette optique, les formations dispensées par les conseillers agricoles, la proximité de ceux-ci, l'implication des structures d'encadrement dans la pratique du vivrier et dans les projets sociaux de développement local constituent des aspects importants dans la pratique du coton et de l'anacarde. Le rôle prépondérant des conseillers agricoles dans cette politique est similaire à celui évoqué par Michotte (1970), qui attribue, aux agents de la Compagnie Française pour le Développement du Textile (CFDT), l'adoption du « coton allen » dans la localité de Bouaké. A côté de l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde, des abandons sont tout aussi bien enregistrés, et ce, au niveau du coton spécifiquement. Cette option s'apparente aux travaux de Michotte (op.cit.) et Kam(2013) évoquant respectivement les facteurs de rejet du « coton allen » dans la localité de

Bouaké et du soja en pays Mahouka. Certains facteurs sous-tendent ces abandons qui, d'ailleurs, se veulent être comme une réappropriation ou tout simplement une mutation agricole. Ces facteurs de l'abandon sont de plusieurs ordres : économiques, facteurs liés aux pratiques culturelles, ainsi que d'autres facteurs.

Au niveau de la variable liée aux facteurs économiques de l'abandon, la recherche de la rentabilité financière reste la préoccupation majeure des producteurs. La faible rentabilité enregistrée au coton est due à plusieurs facteurs dont le facteur climatique. A cela, s'ajoute le coût de production et le faible prix de vente. Ces difficultés sont similaires à celles mentionnées par l'étude de Coulibaly (2019), qui expose les dépenses effectuées par les producteurs de coton au cours d'une saison agricole. En outre, d'autres facteurs tels que l'âge avancé des producteurs, la pénibilité de l'activité cotonnière, le problème du zonage agro-industriel du bassin cotonnier ivoirien, les problèmes environnementaux, et les aléas climatiques ont une incidence sur la pratique du coton. Il y a également la menace que la culture de l'anacarde pourrait faire peser, à travers l'occupation des terres, sur le coton et la sécurité alimentaire. Cette opinion corrobore les résultats de Koffi et Oura (2019) qui précisent que l'essor de la culture d'anacarde pourrait, à termes, perturber les exploitations cotonnières et vivrières. Mais, en amont, à l'anacarde, certains facteurs limitent ou freinent l'élan de la pratique de l'arboriculture. En réalité, cette situation, en plus d'être motivée par le manque de terre, est aussi à l'actif d'un phénomène social : la matrilinearité. En effet, dans le système traditionnel sénoufo, la gestion et le contrôle de la famille reposent sur le principe de la matrilinearité. Cette question de la matrilinearité est similaire aux résultats d'Affessi (2017) qui évoquent le mode d'accès à la terre en pays Akyé. Dans tous les cas, tous ceux n'ayant pas hérité du côté maternel, ne peuvent être propriétaires terriens et ne peuvent, en aucun cas, pratiquer les cultures pérennes comme l'anacarde. Ces questions foncières présentent une similitude avec les résultats de Vanga (2012), qui exposent les difficultés d'accès des femmes à la terre. Un autre facteur convoqué dans cette variable est celui provoqué par les aléas climatiques. Dans cet ordre d'idée, cette thèse rejoint celle de Diaby et al(2020) qui estime que les systèmes de production au Mali sont tributaires des précipitations.

Conclusion

A l'issue des résultats de la présente étude, il faut retenir que l'adoption et l'abandon des cultures du coton et de l'anacarde dans le département de Sinematiali sont influencés par divers facteurs. En ce qui concerne les facteurs influençant l'adoption, cinq (5) groupes de facteurs ont été identifiés comme étant des facteurs entraînant la probabilité de l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde. Il s'agit, dans un premier temps, des facteurs économiques

au nombre desquels on dénombre la rentabilité financière, le préfinancement des intrants par les structures d'encadrement et la question de l'autonomisation des femmes et de l'émancipation des jeunes. Dans un deuxième temps, il est question des facteurs sociaux, dominés par l'accès définitif à la terre, l'habitude sociale et la facilitation de l'accès à la terre. Par la suite, les facteurs environnementaux, comportant la protection de sols et la nature de la zone culturale, ont été identifiés comme disposant d'impacts décisifs dans l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde. Ensuite, les facteurs de l'adoption liés à encadrement ont été mentionnés. Ils font appel aux formations reçues, à la proximité des conseillers agricoles, de l'implication des structures d'encadrement dans les projets sociaux locaux, tout comme dans l'autoconsommation. Enfin, une cinquième variable a été identifiée comme facteurs divers, qui prend en compte la question de la retraite du producteur, le fait de disposer de produits de récolte non périssable et l'absence d'autres cultures de rente.

A l'opposé des facteurs de l'adoption des cultures du coton et de l'anacarde, il y a également un ensemble de facteurs qui influencent négativement cette adoption, en d'autres termes, qui favorisent l'abandon de ces spéculations. Relativement à ces groupes de facteurs, il convient d'indiquer que certains facteurs conduisent à des abandons temporaires ou définitifs et ne se rapportent, dans la plupart des cas qu'au coton. Ce sont entre autres : les coûts excessifs de production, le faible prix du kilogramme bord-champ, qui sont à la base de l'insuffisance de la rentabilité financière. Par ailleurs, le manque d'équipements, le long délai de paiement, les difficultés d'accès à la terre, la réduction des terres cultivables, la menace sur la sécurité alimentaire, le facteur d'âge (cas des personnes du troisième âge), la pénibilité des pratiques agricoles, la méconnaissance, par les producteurs de la réforme de l'Etat relative au couplage du coton et de l'anacarde, les impacts climatiques et environnementaux déterminent l'abandon des cultures. Concernant l'anacarde, même si l'abandon n'est pas observé en tant que tel, de nombreux facteurs empêchent sa pratique.

References:

1. AFFESSI Adon Simon, 2017. Innovations technologiques et participation paysanne au développement rural en côte d'Ivoire. L'exemple de l'ANADER dans le pays Akyé, Editions universitaires européennes, Saarbrücken (Allemagne), 353P.
2. BOUDON Raymond, 1973. Les méthodes en sociologie, In *Population*, 25^e année, N°1, 1970, Paris (France), 172 p.
3. COULIBALY Lenta, 2019. Logiques socioéconomiques de la prédominance de la culture d'anacarde sur la production du coton dans

- la zone de Boundiali. Mémoire de Master de Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, 91p.
4. CROZIER Michel. et FRIEDBERG Ehrard, 1997. L'acteur et le système, Edition Seuil, Paris, 435 p.
 5. DIABY Mahamadou, KONE Yenizié, TROARE Kalifa, MAÏGA Alpha S. et ANEWIN Moïse, 2020. Analyse des déterminants de l'adoption de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) dans la zone soudano-sahélienne : cas des cercles de Diéma et Kolokani au Mali, In *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, vol. 14, N°2, pp 473-485.
 6. DUGUE Patrick, KONE Fahiraman Rodrigue, KONE Gnagandjomon, 2007. Gestion des ressources agricoles des savanes de Côte d'Ivoire : conséquences pour l'élaboration des politiques agricoles, Agritrop, CIRAD, Abidjan, 12 p.
 7. FIRCA, 2018. La filière du progrès, la filière anacarde, magazine d'information du FIRCA, acte 20, 55 p.
 8. GOUMA Marie, 2003. Analyse des négociations de l'OMC sur l'agriculture pour la formation d'une politique appropriée au développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Mémoire professionnel, Université de Cocody-Abidjan, 46 p.
 9. JESKE Van Seters et KONNON Dieu donné, 2018. Capitalisation des expériences et acquis de la Côte d'Ivoire en matière de politique de structuration et de gestion de la filière anacarde, Ecdpm. N°234, Abidjan, 48p.
 10. KAM. Oleh, 2016. L'Avènement de l'innovation culturelle en milieu ivoirien et l'évolution des structures sociales : illustration à partir du cas de la région du Nord-ouest (Côte d'Ivoire) In *Valley International Journal*, Vol 3, N° 109, pp. 2875-2886.
 11. KOFFI Simplicite Yao et OURA Kouadio Raphaël, 2019. Les facteurs de l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire, In *Cah.Agric.* Vol 28, N°24, 9 p.
 12. KOFFI Yao Jean Julius, 2005. Impacts socioéconomiques de la culture de l'anacarde dans la région du Zanzan (nord-ouest de la Côte d'Ivoire), Mémoire de DEA, Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université de Cocody, Abidjan, 58 P.
 13. MICHOTTE Jean, 1970. Innovation et transformation du milieu rural en Côte d'Ivoire : la diffusion du coton allen dans la zone dense à l'ouest de Bouaké, In *Cah. O.R.S.T.O.M, sér. Sci. Hum*, Vol.VII, N°04, pp 7-19
 14. N'DIAYE Aysatou, 2008. Structuration professionnelle de la filière anacarde. Côte d'Ivoire, Rongead, IFCI, Abidjan, 24 p.

15. SANGARE Moussa, 2014. La dynamique de reconstitution du mouvement coopératif de la filière coton dans le Nord-ouest de la Côte d'Ivoire, In EDUCI, N°24, Abidjan, 19 p.
16. SANGARE Moussa et Fofana Memon, 2016. Quand le relâchement de l'encadrement technique instaure l'émergence de la culture de « mauvaises pratiques agricoles » dans la filière coton en Côte d'Ivoire, In *International Journal of Current Research*, vol. 8, N° 07, pp 34780-34792.
17. SANOGO Malmine, 2012. Industrialisation de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, African Cashew Alliance, Cotonou, 15p.
18. SINAN Adaman et N'DRI Kouamé Abou, 2016. Impact socioéconomique de la culture d'anacarde dans la sous- préfecture d'Odienné, In *European Scientific Journal*, Vol 12, N° 32, p.p. 369-383.
19. SUTTER Pierre Luc, 2010. Analyse de la filière anacarde au Burkina Faso : Identification des leviers d'actions pour une meilleure valorisation des ressources paysannes. Mémoire de fin d'Etude, Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, 96 p.
20. VANGA Adja Ferdinand, 2012. Genre et Production agricole dans les coopératives du Nord de la Côte d'Ivoire, In *European Scientific Journal*, Vol.8, N°30, pp 174- 187.